

Arboriculteurs, viticulteurs : des aides d'urgence pour les victimes du gel



© 2022 Les Echos Publishing

Un an après la catastrophe d'avril 2021, les agriculteurs viennent à nouveau de subir un grave épisode de gel durant 3 jours, les 3, 4 et 5 avril derniers. Une fois encore, l'arboriculture (surtout les fruits à noyaux) et la viticulture sont les secteurs les plus impactés. Malgré l'utilisation, par certains, de différentes méthodes de prévention pour tenter de limiter les dégâts (tours anti-gel, aspersion d'eau, bougies...), les pertes constatées dans certaines exploitations sont très importantes, en particulier en Aquitaine et dans l'est de la France.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont très vite annoncé, par la voix du Premier ministre, la prise d'un certain nombre de mesures d'urgence destinées à soutenir les exploitants agricoles les plus sinistrés. Ainsi, un fonds d'aide de 20 millions d'euros devrait être débloqué à leur intention. En outre, un dispositif de prise en charge des cotisations sociales dues par les exploitants concernés sera mis en place ainsi qu'un dégrèvement de taxe foncière sur le foncier non-bâti.

Enfin, le Premier ministre a également annoncé l'activation du

régime des calamités agricoles.

Reste à savoir quand ces aides seront versées. Rapidement, il faut le souhaiter, car beaucoup d'exploitations agricoles ont un besoin urgent de trésorerie. À suivre..

À cet égard, face à la récurrence de ces aléas climatiques, le nouveau dispositif d'assurance-récolte, qui entrera en vigueur en 2023 et qui permettra une meilleure prise en charge des risques, semble plus que jamais bienvenu.

© 2022 Les Echos Publishing